



كلية العلوم الإنسانية والاجتماعية بتونس
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES DE TUNIS
FACULTY OF HUMANITIES AT TUNIS
1958



الجمهورية التونسية
République Tunisienne
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique
جامعة تونس
Université de Tunis

Licence Appliquée en Géographie
(Aménagement du territoire)
Rapport de stage



Mise en valeur du littoral extrême nord : Exemple d'étude des vulnérabilités face à l'extension urbaine de la région de Cap Blanc

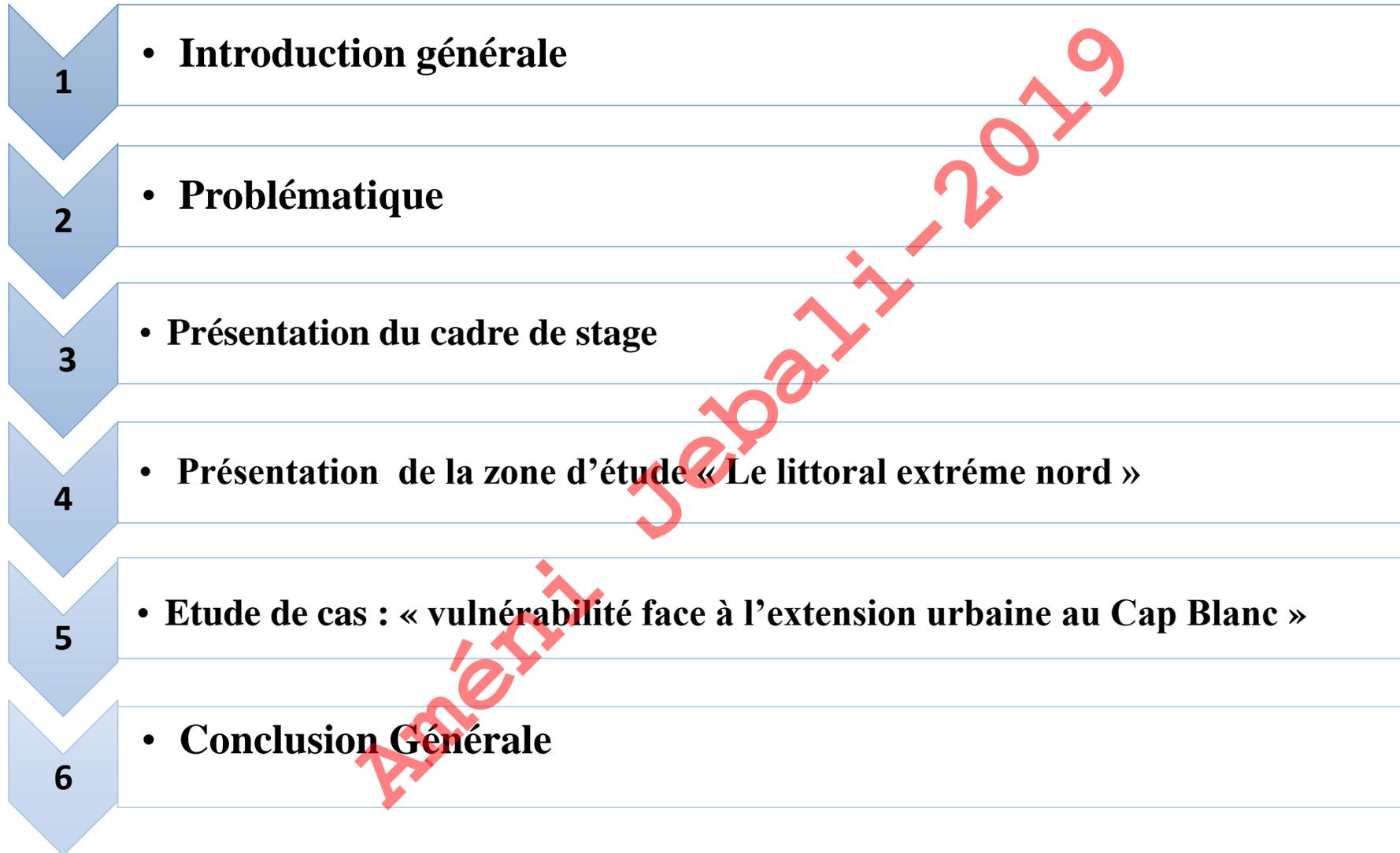
Réalisé par : Ameni Jebali

Encadreur Universitaire :
Pr. Brahim Jaziri

Encadreur Professionnel :
Mr. Mohamed Ben Ghaffar

2018-2019

Plan de la présentation



Introduction générale

Le littoral de la côte nord tunisienne est classé comme une zone sensible.

Il a connu la multiplication des résidences secondaires et l'émergence d'un tourisme informel.

Ainsi que la pression anthropique qui se traduit par la destruction de la couverture végétale et l'érosion.

Problématique et objectifs

Le littoral extrême nord, étant un écosystème fragile, est-il important de prévoir un mode de gestion permettant d'assurer le développement durable ?

Les Schémas Directeurs d'Aménagement, apportent-ils des outils de réglementation qui répond à cette question ?

Améliorer

Jebati 2019

Présentation du cadre de stage

Améni Jebali-2019

Présentation de la Direction Générale **d'aménagement du territoire :**

La DGAT est un établissement public, elle fait partie des neufs services centraux placés sous tutelle de ministère de l'équipement de l'habitat et de l'aménagement du territoire, elle intervient à travers la supervision et la confection des schémas directeurs d'aménagement du territoire à caractère national ou infra-national.

❖ Principaux attributions:

1

Elaborer les schémas directeurs nationaux et régionaux d'aménagement du territoire, en faveur d'une gestion rationnelle du territoire et d'un développement durable.

2

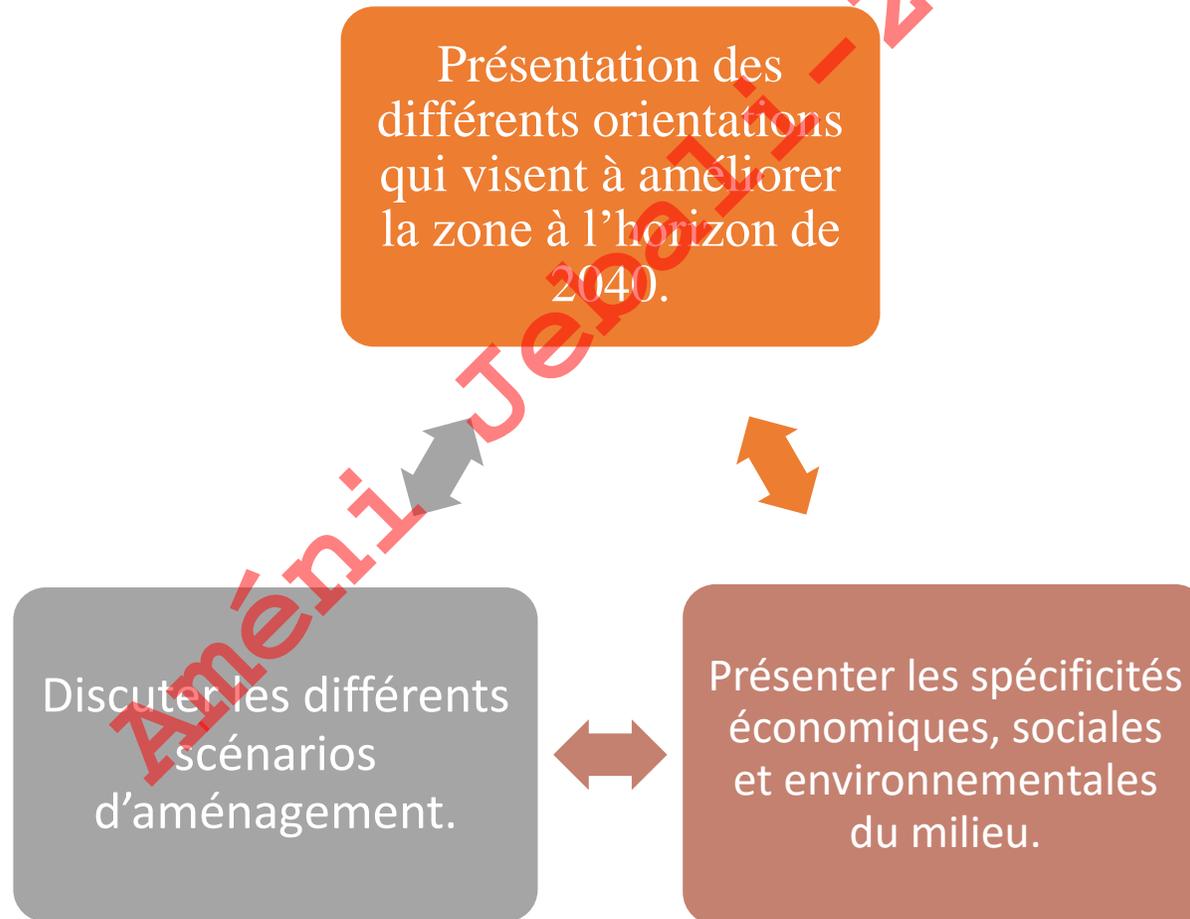
Veiller à la cohérence des stratégies régionales et des programmes de l'infrastructure et des équipements structurants et des programmes sectoriels et leurs conformités avec les politiques nationales de l'aménagement du territoire.

3

Promouvoir les techniques, méthodes et moyens législatifs, réglementaires et institutionnels favorisant l'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'aménagement du territoire.

Déroulement du stage

J'ai assisté à une réunion organisée par la DGAT dans le cadre de la consultation du rapport final de la première phase du Schéma Directeur d'Aménagement de la Zone Sensible Littoral Extrême Nord.



Présentation de la zone d'étude

Améni Jebeli-2019

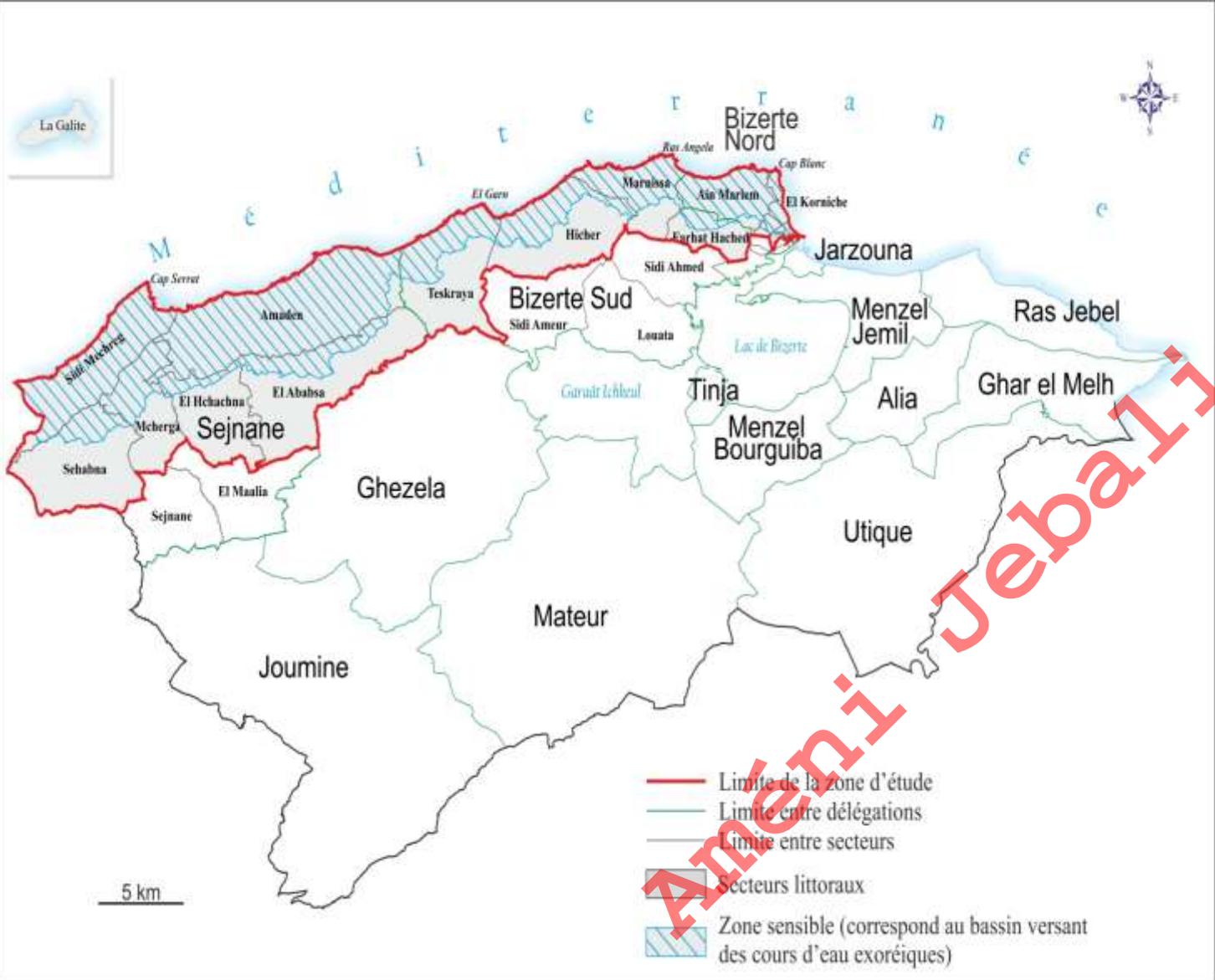


L'article 2 du décret n°98-2092 du 28 octobre 1998 définit la zone sensible comme étant « toute zone qui présente des caractéristiques naturelles spécifiques, qui constituent un écosystème fragile ou un ensemble d'éléments dans ce système et qui requiert pour sa protection contre la dégradation la mise en œuvre de normes et de procédés d'aménagement prenant en compte ses spécificités et préservant les sites naturels y existants », il dénombre 19 zones sensibles.

L'étude permettra de proposer **des orientations** et **des mesures** fondamentaux pour :

- Valoriser la qualité des espaces paysagers.
- Conserver les milieux humides.
- Maitriser et gérer le système hydraulique.
- Préserver et sauvegarder le milieu environnemental.
- Protéger les dunes et les plages en dégradation.
- Assurer un cadre de développement économique durable adéquat au cadre environnemental.

Aménagement
Jebelli - 2019



Délimitation du périmètre du schéma directeur d'aménagement :

La zone sensible du littoral de l'extrême nord (Z.S.L.E.N) objet de notre étude :

- appartient sur le plan administratif au gouvernorat de Bizerte et sur le plan naturel à la région du Nord-est.
- correspond au bassin versant des cours d'eaux exoréiques débouchant sur la Méditerranée de 3délégations (Bizerte Nord/Bizerte Sud/Sejnane) qui englobe 12 imada.
- couvre une superficie de 781.69 km² soit 21,21% de la superficie du gouvernorat de Bizerte et abrite une population de 63 135 habitants (selon le RGPH 2014) ce qui représente 11,11% de la population totale du gouvernorat.



les infractions exercées sur le milieu naturel:

Photo A et B:

L'installation du tourisme informel sur les dunes côtières.

Photo C:

Dégradation des ressources forestières.

Photo D:

Prolifération de l'habitat illégale au dépend du DPM.





La Zone Sensible Littoral Extrême Nord constitue un potentiel naturel important.

Cependant, il est soumis au menace due à la pression anthropique qui assure la dégradation du couvert végétale d'une part à travers la surexploitation des ressources par la population riveraine en raison de l'absence d'application rigoureuse des textes législatifs du code forestier, d'autre part par l'apparition de l'activité touristique informelle le long de la cote.

Aménagement
2019

**Etude de cas : « vulnérabilité face à l'extension
urbaine au Cap Blanc »**

Améni Jebani 2019

SITE ET SITUATION

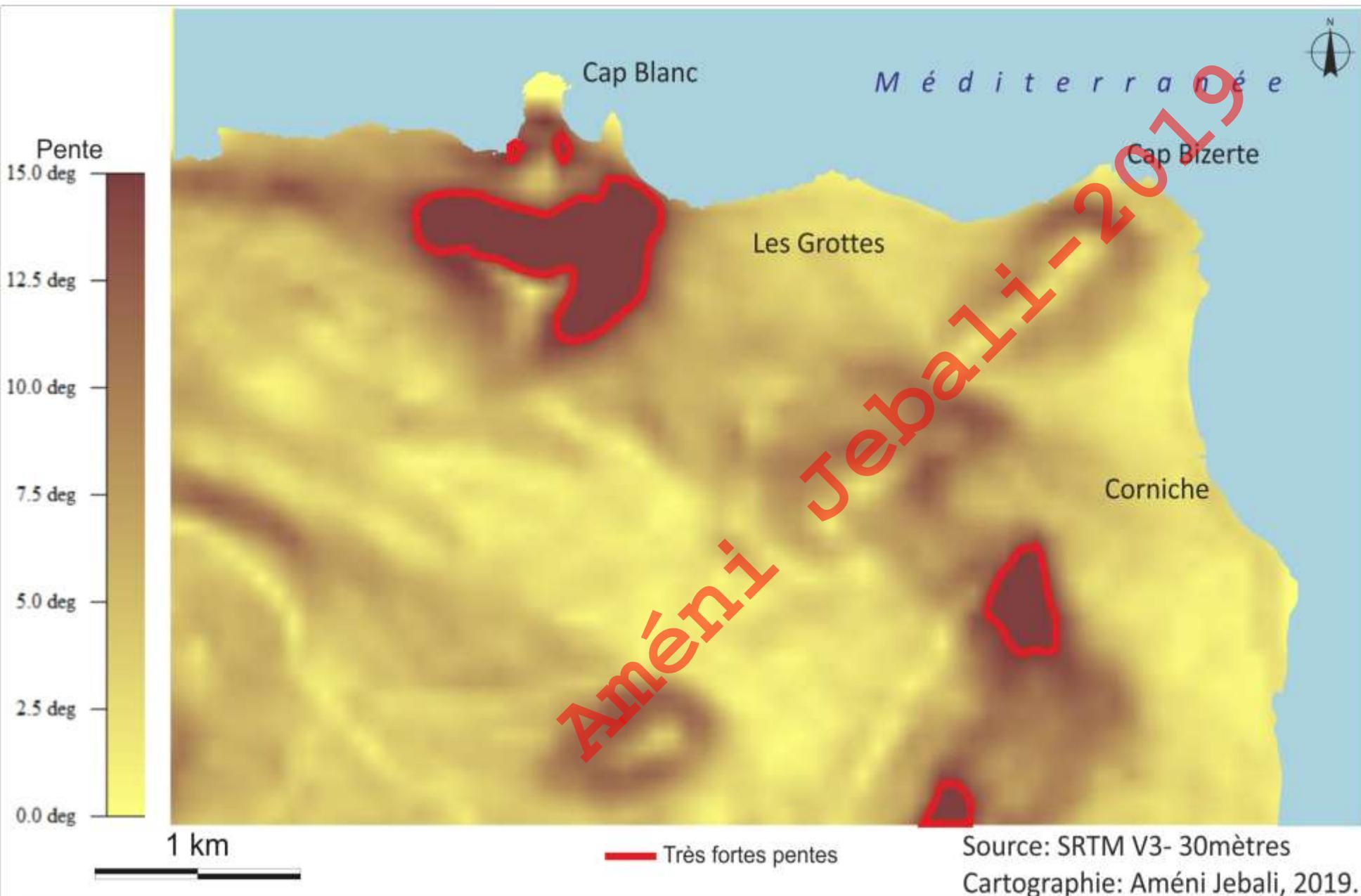
La région du Cap Blanc fait partie de l'extrême Nord du pays et relève administrativement de la délégation de Bizerte Nord.

Elle est accessible par la route régionale RR67 à 6 km environ de la ville de Bizerte, chef-lieu gouvernorat.

Le périmètre d'étude couvre la côte allant de Cap-Blanc à Ras el Blat avec pour limite terrestre la route MC37 et le mont de Cap-Blanc.

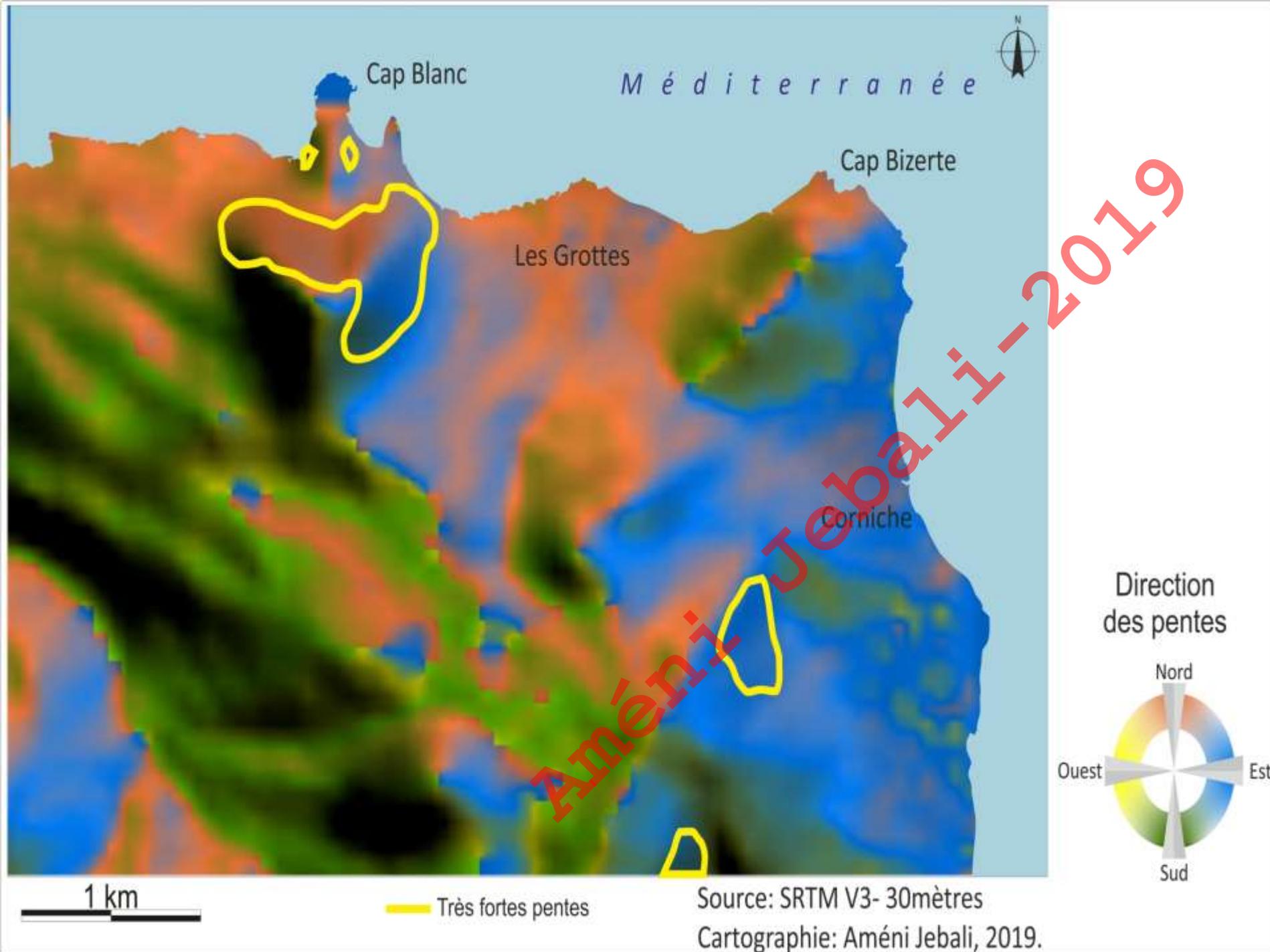
La superficie couverte est de l'ordre de 120 ha sur une bande littorale de 1,6 km, occupée par la forêt et limitée par des falaises et des côtes rocheuses.

LE MILIEU NATUREL



La topographie

La région du Cap Blanc se situe dans les monts des Mogods, elle culmine au niveau du Jbel Nadhour à 258 m, elle présente des pentes souvent importantes, voire fortes. Sur le versant nord-oriental de Jbel Nadhour, ces pentes dépassent 15°.



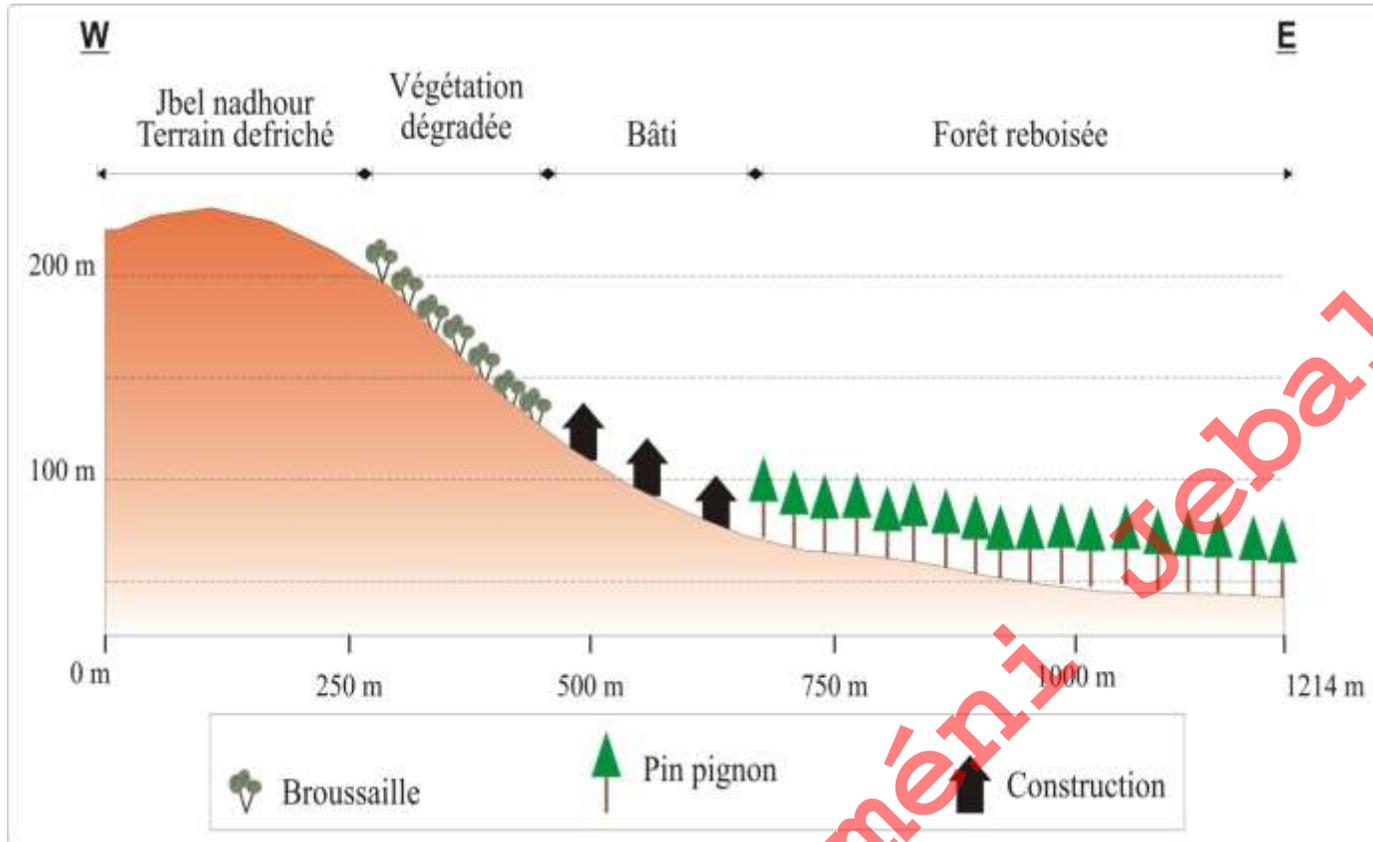
La topographie s'incline du sud-ouest vers le nord-est. De l'est à l'ouest on trouve trois domaines bien différenciés :

- un rivage souvent rocheux.
- une topographie de plaine basse (10 à 20 m) à surface assez ondulée puisque partiellement couverte par des dunes.
- les versants de Jbels (Nadhour, Kechrid et Ejbilet) peu hauts (258, 187 et 79 m).

L'étude de la végétation:

La coupe biogéographique de la région du Cap Blanc montre que de l'amont vers l'aval, la végétation devient de plus en plus dense.

- Au niveau de Jbel Nadhour situé à plus de 200 mètres on trouve des terrains défrichés en raison des vents d'une part mais surtout l'absence d'action de reboisement d'autre part.
- Entre 100 et 200 mètres d'altitudes on trouve une végétation dégradée qui donne un paysage garrigue constitué de broussaille formé généralement par le Genévrier (Phénicie ou Oxycèdre).
- Moins de 100 mètres s'installe une forêt de Pin pignon. Il s'agit d'une forêt artificielle qui a été reboisée pour protéger la région contre l'ensablement.



OCCUPATION HUMAINE ET PRESSION ANTHROPIQUE

2004



2012



2019



Légende

▨ Prison

Densité du bâti

○ Vide

● De 1 à 5 maisons

● De 5 à 10

● De 10 à 18

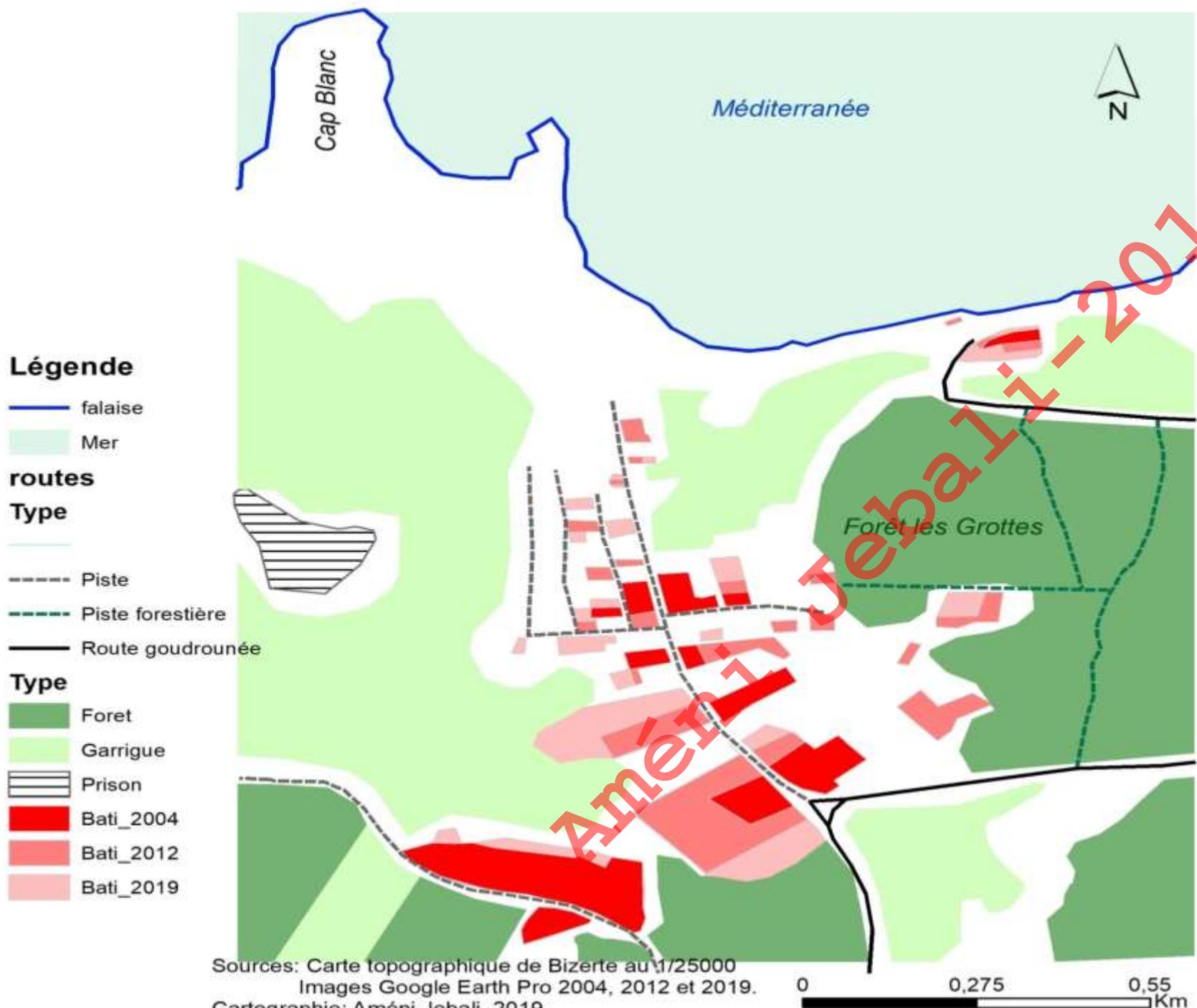
Source des images: Google Earth Pro
Cartographie: Améni Jebali, 2019



0 0,5 1 km



De 2004 à 2019, le nombre de construction s'est multiplié par 2. En 2004, le nombre des maisons ne dépassait pas 81, il s'élève à 126 en 2012 soit une augmentation de 45 maisons en 8 ans. Ce nombre atteint 169 en 2019 soit un rythme de 6 maisons par an. On a pu observer que cette extension urbaine se traduit par la prolifération de l'habitat au dépend de la forêt surtout après 2012 en raison de l'instabilité politique et l'absence de contrôle renforcé par la municipalité.



L'extension urbaine se trouve accentué entre 2012 et 2019 le long de la piste qui mène au Cap-Blanc; ceci est d'autant plus important qu'une bonne partie des terres relève de la propriété privée mais a vocation forestière ce qui favorise l'occupation non réglementaire.

Cette évolution de bâti est le résultat d'une exploitation anarchique et non rationnelle qui se manifeste par un déboisement continu de certaines régions de la forêt qui conduit à l'installation de garrigues ou des zones défrichées plus ou moins importantes.

Construction sur des fortes pentes



Habitation sur des terrains forestiers



Acquisition illégale des terrains



Aménii
Jebali-2019

CHOIX DE VALORISATION DU SITE :



Légende :

 Zone sensible

 Forêt à valoriser

 Parc zoologique

 Plan d'aménagement et de gestion de la zone sensible Cap Blanc

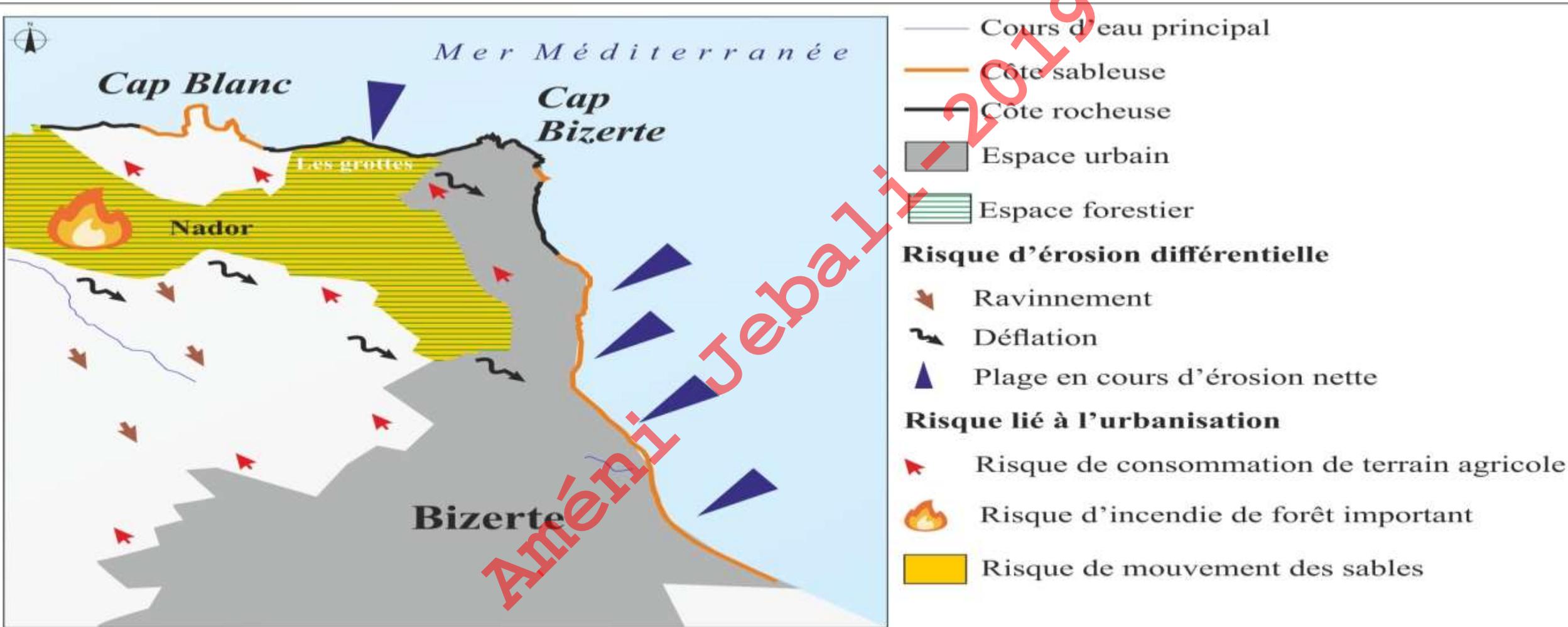
 Périmètre du PAU

Le Schéma Directeur d'Aménagement de l'Agglomération Urbaine de Bizerte-Menzel Bourguiba :

Ce site a été identifié comme « Zone sensible » par l'Agence de Protection et de l'Aménagement du Littoral (APAL).

Pour assurer une protection juridique de la zone sensible du Cap Blanc, le SDA propose un classement en tant que parc national, suivi de l'élaboration d'un plan d'aménagement et de gestion qui permettra de définir les actions et les conditions nécessaires à sa valorisation.

Le Schéma Directeur d'Aménagement de la Zone Sensible Littoral Extrême Nord :



Source: Image Google Earth, Carte topographique Bizerte, Sejnane, Kef Abbad, Cap Negro au 1:25000, carte agricole de Bizerte, carte de l'érosion de la Tunisie, travaux de terrain.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> -Une remarquable forêt qui domine l'occupation des sols. -Des paysages pittoresques (mer, montagne et forêt) 	<ul style="list-style-type: none"> -Régression de la strate arborée dans la plupart du massif conduit à l'installation des garrigues. -Une érosion active (hydrique, éolienne et marine). -Une régression des ressources forestière en raison de la pression anthropique. -Absence des textes législatifs dans le code forestier pourtant l'organisation de l'exploitation des ressources forestiers. -Avancement de l'urbanisation en dépit de la présence de zones sensibles littorales. -Contrainte de la spéculation foncière et de la promotion touristique.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> -Une position stratégique -Une volonté politique d'améliorer la gestion des écosystèmes forestiers pour un développement durable. -L'application d'une protection juridique de la zone sensible. 	<ul style="list-style-type: none"> -Fréquentation non contrôlée du site (défrichage, utilisation du feu, accumulation des déchets, piétinement, etc.). -Ressources naturelles menacées par les pressions anthropiques. -Réduction de l'espace forestier naturel suite aux effets des changements climatique.



Légende :



Forêt



Champ dunaire



Périmètre de l'aire marine et côtière protégée (existant)



Zone de protection renforcée (à programmer)

La région du Cap Blanc occupe une superficie de 120 ha et abrite un important potentiel naturel (floristique et faunistique), le diagnostic a permis de proposer le classement en tant que Zone de Protection Renforcée .

Conclusion générale

Le littoral extrême nord est caractérisé par une richesse écologique ainsi une importance historique et archéologique ce qui implique la gestion durable de ses ressources qui constituent un créneau indispensable dans le maintien de l'équilibre environnementale du pays.

La gestion de la région du Cap Blanc se heurte à plusieurs contraintes telles que l'érosion, l'extension des champs dunaires, dégradation du couvert végétale et la pression anthropique suite à l'absence d'application des documents de réglementation. Mais l'existence d'une volonté politique et d'une vision participative qui incite les citoyens à protéger davantage l'environnement, permettent de promouvoir la valorisation de cette zone fragile.

Merci pour votre attention

Améni Jebaï - 2019